

<p style="text-align: center;">CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</p> <p style="text-align: center;">NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021</p>
--

I. Cadre général

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus, les documents budgétaires sont assortis d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante du CCAS.

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la subvention communale versée, aux produits des services notamment, les concessions des cimetières, les revenus locatifs des parts de marais et aux dons éventuels.

Les recettes de fonctionnement 2021 se sont établies à 208 076,24€ auxquels s'ajoutent 39 142,28€ d'excédent reporté de l'exercice 2020. A noter qu'en 2021, les écritures de cession des terrains impactent à la fois les dépenses et les recettes de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés, cela n'a aucune incidence sur le résultat de l'exercice comptable.

b) Les dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement, les charges à caractère général, les dépenses de personnel et les autres charges de gestion courante à savoir les aides diverses aux habitants.

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement 2021 se sont élevées à 220 713,19€, cette évolution à la hausse s'explique principalement par les écritures d'ordre budgétaire relatives aux cessions des terrains.

III. La section d'investissement

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir.

a) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont établies à 155 551,20€ dont 10 441,62€ d'excédent de l'année 2020 reporté. Les recettes enregistrées en 2021 s'élèvent à 145 109,58€ correspondant aux amortissements des immobilisations, le FCTVA et les cessions des immobilisations corporelles.

b) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2021 ont permis le renouvellement du parc informatique du CCAS, l'acquisition de petits électroménagers et du mobilier pour le service des séniors.

Les dépenses d'investissement 2021 s'élèvent à 2 664,87€.

Le Centre Communal d'Action Social n'a pas d'emprunt.

Le compte administratif 2021 dégage un excédent de fonctionnement de 26 505,33€ et un excédent d'investissement de 152 886,33€.